

Appel d'offres

Dossier : AP_5/3/20
Date: 27 July, 2018
Destinataires : Bureaux d'études, Consultants
De : Franck Connan, Spécialiste de la gestion et de la conservation de l'environnement marin

Sujet: Activités complémentaires aux sentiers sous-marins en Polynésie Française dans le cadre du projet BEST2.0 Subvention moyenne – Pacific Biodiversity Blue Belt.

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération dans la Région Pacifique, de prêter son concours pour protéger et améliorer l'environnement et assurer un développement durable pour les générations présentes et futures
- 1.2. Pour plus d'information : www.sprep.org

2. Spécifications

- 2.1. L'appel d'offres ici présent, à destination de prestataires qualifiés et expérimentés pouvant offrir leurs services, concerne la mise en œuvre des activités du projet Pacific Biodiversity Blue Belt en Polynésie française.
- 2.2. Dans sa proposition, le soumissionnaire devra justifier qu'il est en mesure de mettre en œuvre les activités du projet avant le 15 novembre 2018, date limite d'attestation du service fait.
- 2.3. Les Termes de Référence détaillant les éléments requis ainsi que les livrables pour cette prestation sont joints à cet appel d'offres.

3. Conditions: informations pour les candidats

- 3.1. Les soumissionnaires doivent remplir les conditions suivantes :
 - Les offres doivent inclure, une méthodologie de travail, un échéancier des activités à mettre en œuvre ainsi qu'un budget détaillé de la prestation. L'ensemble des coûts, y compris les taxes, infrastructures, assurances, voyages, doivent être inclus dans le budget.
 - L'enveloppe de cette prestation est fixée à 42 800 Euros.
 - Les offres seront évaluées sur la base du meilleur rapport qualité-prix.
 - Le soumissionnaire doit joindre à son offre les CV des personnes impliqués dans le projet démontrant qu'ils possèdent l'expérience, les compétences et les qualifications pour mettre en œuvre les activités détaillées dans les termes de références ci-joints.
 - Le soumissionnaire devra fournir trois références en lien avec les activités proposées.

- Le formulaire d'appel d'offre, ci-joint, devra être complété par le soumissionnaire.

4. Instructions de candidature

- 4.1. L'offre devra démontrer que le prestataire intéressé répond aux conditions citées ci-dessus et est en capacité de respecter les spécifications et les délais. La proposition doit aussi inclure des dispositions permettant d'appliquer les critères d'évaluation.
- 4.2. La proposition devra inclure la méthodologie proposée, les ressources humaines dédiées au projet (et leurs compétences/CV), le calendrier de mise en œuvre et le budget détaillé.
- 4.4 Les offres devront être rédigées en anglais ou en français.
- 4.5 Le soumissionnaire devra s'assurer qu'un accusé de réception soit délivré à la suite du dépôt de l'offre.

5. Questions de clarifications

- 5.1. Toutes questions de clarification de la part des candidats devront être soumises par e-mail à Maraea Pogi (maraeap@sprep.org), Franck Connan (franckc.ext@sprep.org) et Dominic Sadler (dominics@sprep.org) avant le 1^{er} août 2018. Un résumé de toutes les questions ainsi que les réponses associées seront postés sur le site du PROE www.sprep.org/tender au plus tard le 3 août 2018.

6. Critères d'évaluations

- 6.1. Le PROE sélectionnera un prestataire sur la base d'une l'évaluation qui permettra de démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité prix. Les critères d'évaluation sont les suivants:
 - i. Méthodologie et contenu de la proposition technique de l'offre (40%).
 - ii. Expertise en biodiversité marine (écosystèmes coralliens), en conception de produits pédagogiques sur l'environnement et en formation (30%).
 - iii. Calendrier de mise en œuvre (10%).
 - iv. Répartition des coûts par ligne budgétaire (20%).

7. Délais

- 7.1. **Les offres techniques et financières sont à remettre au plus tard le 15 août 2018 (minuit heure local Apia, Samoa).**
- 7.2. Les offres déposées hors délais seront retournées à l'expéditeur sans être ouvertes.
- 7.3 Toutes les offres clairement identifiées '**TENDER: Underwater Education Trails in French Polynesia – Pacific Biodiversity Blue Belt Project – BEST2.0 Medium Grant**' devront être envoyées à une des adresses suivantes:

Mail: SPREP
 Attention: Procurement Officer
 PO Box 240
 Apia, SAMOA
 Email: tenders@sprep.org
 Fax: 685 20231

En personne: rendu en main propre à la réception du PROE.

Le PROE en étroite collaboration avec le Ministère du Tourisme de la Polynésie française se réserve le droit de rejeter l'offre la plus basse ou n'importe quelle offre non conforme aux termes de référence.

Pour tout recours, veuillez-vous référer à l'onglet « Complaints » du site du PROE :

<http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Terms of Reference

Activités complémentaires aux sentiers sous-marins en Polynésie Française dans le cadre du projet BEST2.0 Subvention moyenne – Pacific Biodiversity Blue Belt.

Contexte

Le projet Pacific Biodiversity Blue Belt est un projet lancé en mai 2016 mis en œuvre par le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et bénéficie d'une subvention moyenne BEST 2.0 de la Commission Européenne pour sa mise en œuvre. Il a pour but de soutenir les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique (Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et les îles Pitcairn) dans leurs efforts pour atteindre les objectifs marins d'Aichi 6, 10 et 11. Le projet s'inscrit dans le cadre du « Paysage océanique du Pacifique » et du « Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique » adoptés par l'ensemble des Etats et Territoires Insulaires du Pacifique Sud (ETIP).

Ce projet coordonne des actions territoriales et régionales et apporte un soutien financier aux quatre PTOM pour la gestion intégrée des océans et la conservation de la biodiversité. Il concourt notamment à la mise en œuvre d'actions au sein d'Aires Marines Protégées (AMP) à travers l'étude des outils de surveillance de ces zones marines, la sensibilisation aux enjeux de biodiversité par le développement de sentiers marins et côtiers et le renforcement des activités écotouristiques.

Les sentiers éducatifs côtiers et sous-marins ciblent des zones protégées au patrimoine culturel et naturel exceptionnel et/ou sujets à de fortes pressions touristiques, afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de la biodiversité marine côtière locale.

Le projet Pacific Biodiversity Blue Belt vise à mettre en œuvre des actions complémentaires aux sentiers pédagogiques développés par le Ministère du Tourisme de la Polynésie Française.

Spécifications

Le gouvernement de la Polynésie Française a identifié des priorités en terme de développement et de bonne gestion des parcours sous-marin et côtier de manière à i) promouvoir un engagement plus étendu dans la conservation de la biodiversité et ii) développer l'industrie de l'écotourisme de manière durable. La Polynésie Française cherche à développer des bonnes pratiques dans le secteur de l'écotourisme, incluant la réalisation et la gestion de sentiers afin de promouvoir l'utilisation de sentiers sous-marin et côtier pour la sensibilisation et l'éducation sur la biodiversité marine et aider au maintien des services écosystémiques des aires marines. Les bonnes pratiques, une fois présentées à la population locale et aux visiteurs (touristes et croisiéristes) aideront à traiter les problèmes de gestion (limitation des accès, définir la capacité de charge d'un écosystème, les impacts liés aux nombres de visiteurs sur les ressources naturelles).

La réalisation et l'amélioration de sentiers sous-marin et côtier au sein d'aires marines protégées ou dans des zones sous pression répondent à un besoin de diversifier les activités

de tourisme nautique. Ce travail répond à des priorités immédiates dans la Stratégie 2015-2025 de Développement du Tourisme en Polynésie.

Les opérations mises en œuvre par le Ministère du Tourisme sont les suivantes :

- **Etude de faisabilité des sentiers sous-marins.** Cette étude a déjà été menée par le Ministère du Tourisme et 7 sites potentiels ont été identifiés sur 5 îles. Cette étude est disponible auprès du Ministère du Tourisme.
- **Conception des sentiers.** Cette phase a été réalisée par le Ministère du Tourisme, selon leur programmation. L'objectif était de clairement définir les caractéristiques de chaque sentier (définir les parcours, les zones d'observations, les zones pour les contenus pédagogique, les éléments de sécurité, le marquage de la zone, etc.).
- **Gestion du projet : Configuration, conception et construction des sentiers sous-marins.** Le Ministère du Tourisme a déjà mandaté des prestataires pour la mise en œuvre des sentiers sous-marins. Seuls 4 des 7 sites identifiés par l'étude de faisabilité seront mis en œuvre en 2018 (2 sur Tahiti, 1 sur Bora Bora et 1 sur Rangiroa). L'achèvement des travaux est prévu pour le 31 août 2018.

Il a été convenu que la contribution du projet Pacific Biodiversity Blue Belt au projet du Ministère du Tourisme serait :

1. Le développement, conception et construction de produits additionnels pour les sentiers sous-marins.

- a) Développement d'une signalétique complémentaire à but pédagogique (ex : panneaux sous-marins).
- b) Implantation de structures de restauration récifale en fonction des caractéristiques des sites pré-identifiés par l'étude de faisabilité. Le nombre de structures devra être défini par le prestataire dans son offre.
- c) Contenu pédagogique complémentaire spécifique à chaque parcours tout en assurant un design commun aux premiers supports déjà installés, pour faciliter le développement d'un réseau de sentiers sous-marins.
- d) Mise en œuvre de panneaux éducatifs promouvant les bonnes pratiques en matière d'écotourisme dans les aires marines protégées/gérées. De la même manière la conception devra faire appel aux meilleures pratiques de gestion et d'utilisation durable des récifs coralliens.

2. Formations et renforcement des capacités

- a) Conception d'un manuel et guide de formation à destination des gestionnaires de sentiers et des opérateurs touristiques.
- b) Former les gestionnaires de sentiers, incluant notamment les opérateurs touristiques par des sessions de formations spécifiques (ex : cours et atelier).
- c) La formation devra inclure les volets suivants :
 - L'utilisation des outils pédagogiques.
 - La promotion de bonnes pratiques pour faire face aux problèmes de gestion (ex : maintenir et gérer l'accès aux sentiers et aux récifs).
 - La « gestion écotouristique durable » de récifs coralliens.

- La compréhension de la biologie/écologie des récifs coralliens avec le but additionnel d'initier un suivi écologique des sentiers.
- d) Contribuer à la formation de guide écotouristique du lagon et assurer le lien avec les sentiers sous-marins.

3. Communication sur les sentiers sous-marins

Création de produits numériques en ligne. Ces outils de communication ont vocation à être utilisés par d'autres initiatives écotouristiques en Polynésie française et dans d'autres PTOMs.

Conditions: information pour les candidats

Pour être éligible, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- Les offres doivent inclure le prix, la description des livrables (au regard des composantes du projet ci-dessus) ainsi que le calendrier de mise en œuvre.
- Le soumissionnaire doit être pourvu d'une bonne capacité financière pour garantir une mise œuvre complète du projet.
- La rémunération de la prestation peut être budgétisée sur une base horaire/journalière ou sur une rémunération fixe.
- Fournir trois références.
- Le formulaire d'appel d'offre annexé doit être dûment renseigné.

Le PROE en étroite collaboration avec le Ministère du Tourisme de la Polynésie française se réserve le droit de rejeter l'offre la plus basse ou n'importe quelle offre non conforme aux termes de référence.

Instructions de candidature

Dans sa proposition, le soumissionnaire devra apporter des éléments de détail budgétaire en effectuant une répartition sur les 3 composantes de la mission :

1. Le développement, conception et construction de produits additionnels pour les sentiers sous-marins.
2. Formations et renforcement des capacités.
3. Communication sur les sentiers sous-marins.

L'offre doit être rédigée en anglais ou en français.